Le 1er juin 2026

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 1er juin 2026, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard Vincent-Gagnon, l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Isabelle Dion, Linda Fortin, Hélène Mantha et Karine Villeneuve ainsi que monsieur Alphonse Fortin. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture de la séance
2) Présences
3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
4) Approbation des procès-verbaux :
 a) Séance ordinaire du 4 mai 2026
 b) Séance extraordinaire du 14 mai 2026
5) Période de questions
6) Avis de motion
 a) Projet de règlement numéro 2026-804 sur la gestion contractuelle
7) Administration :
 a) Adoption du règlement 2026-802 modifiant le règlement numéro 2018-641 sur le traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements 2006-398 et 2012-512
 b) Désignation d'un signataire autorisé pour le formulaire MRW-69.RP « Procuration » auprès de Revenu Québec
 c) Protocole d'entente - Gestion des espaces publics pour la piste cyclable de la Véloroute des Bleuets
 d) Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la fourniture de services – Centre de services partagés en gestion financière
 e) Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la fourniture de services – Centre de services partagés en soutien aux directions générales
 f) Embauche – Adjointe administrative
 g) Lettre d'appui – Projet de mutualisation d'une ressource - Club de Golf des Cèdres de Chambord
 h) Lettre d'appui – Projet de mise à niveau du sentier Ouiatchouan – Sentier Ouiatchouan
 i) Autorisation de signature – Entente de non-responsabilité municipale – 195 et 197 route du Rocher-Percé
8) Voirie et sécurité publique :
9) Hygiène du milieu :
10) Finance :
 a) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 1 556 800 $ qui sera réalisée le 25 juin 2026
 b) Modification de la résolution 03-61-2026 - Octroi du mandat à Géonortech pour la vérification de dispositifs de traitement des eaux usées

c) Octroi du mandat - Localisation de fuites sur les tronçons d'aqueduc
d) Octroi du mandat – Réalisation du devis de clauses administratives pour le projet de rénovation de la Mairie
e) Octroi du mandat – Groupe GÉOS - Contrôle des matériaux
f) Octroi du mandat – Englobe – Étude géotechnique et caractérisation environnementale des matériaux
g) Décompte progressif #1 – Construction des trottoirs
h) Octroi du mandat – Construction et excavation RD – Parc du Rocher-Percé
i) Octroi du mandat – Développement domiciliaire – Forum – Service d'urbanisme – Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
j) Octroi du mandat – Bourassa Sport Technologie – Terrain de Pickleball
k) Octroi du mandat - Transport Dany Gagnon – Aménagement de la station de nettoyage à bateau
l) Demande de remboursement de taxes
m) Dons et commandites
n) Compte à payer

11) Santé et bienêtre
a) Acceptation du budget révisé de l'Office d'Habitation du Domaine-du-Roy

12) Urbanisme :
a) Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. #454 211, de m. Martin Laberge représentant la compagnie 9111-7226 Québec inc. Afin d'aliéner et lotir le lot 6 373 601
b) Demande de dérogation mineure au 2001, route 169 concernant la distance entre le bâtiment principal et une construction accessoire
c) Demande de dérogation mineure au 1794, rue Principale afin d'augmenter la superficie d'affichage des enseignes sur poteau commerciales

13) Loisir et culture :
a) Appui à la demande d'aide financière
b) Appui à la demande d'aide financière au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives, et de plein air volet 1 (PAFIRSPA)

14) Affaires spéciales
a) Remerciements aux bénévoles – Corvée de nettoyage

15) Rapport des représentations des membres du conseil
16) Correspondance
17) Période de questions
18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 06-155-2026
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1er JUIN 2026

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé avec les modifications suivantes : retrait du point 10I et ajout des points 10J et 10K et de laisser le point « Questions diverses » ouvert.

RÉSOLUTION 06-156- 2026
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2026

Il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Linda Forin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 06-157- 2026
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2026

Il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2026 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-804 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par monsieur Alphonse Fortin qu'il sera proposé lors d'une séance l'adoption, du règlement numéro 2026-804 ayant pour objet la gestion contractuelle. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 06-158-2026
ADOPTION RÈGLEMENT 2026-802 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-641 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2006-398 ET 2012-512

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

RÈGLEMENT 2026-802

INTITULÉ : **ADOPTION RÈGLEMENT 2026-802 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-641 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2006-398 ET 2012-512**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a adopté le règlement 2018-641 sur le traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préciser certains points en lien avec le versement à la fin du mandat d'un élu ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenu le 13 avril et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de l'intention du conseil d'adopter la modification au règlement 2018-641 en lien avec la rémunération des élus municipaux a été dûment publié le 30 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu unanimement d'adopter le règlement 2026-802 et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 13 du règlement numéro 2018-641 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 13 MODALITÉ DE PAIEMENT

Le conseil approprie à même le fonds d'administration de la Municipalité les deniers nécessaires au paiement des sommes mentionnées ci-dessus aux membres du conseil et au paiement des dépenses réellement encourues par les membres du conseil pour le compte de la Municipalité.

La rémunération telle que fixée par le présent règlement et les allocations de dépenses pour remboursement de dépenses telles que prévues sont versées par la Municipalité dès l'assermentation d'un élu municipal et selon les modalités que le conseil détermine par résolution.

Chaque élu pourra bénéficier de deux (2) absences par année civile à une séance ordinaire du conseil, lui permettant de toucher la rémunération à laquelle il aurait droit en vertu du présent règlement, pourvu qu'il puisse soumettre une pièce justificative qui démontre un des motifs suivants : une exigence reliée à son emploi, une maladie grave qui l'affecte ou un accident qu'il a subi ou une maladie grave ou un accident subi par son/sa conjoint(e) ou un de ses enfants.

ARTICLE 3

L'article 14 du règlement numéro 2018-641 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 14 APPLICATION
La directrice générale et greffière-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le maire, La greffière-trésorière

_____ _____
Luc Chiasson Julie Caron

RÉSOLUTION 06-159-2026
DESIGNATION D'UN SIGNATAIRE AUTORISE POUR LE FORMULAIRE MRW-69.RP « PROCURATION » AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié un mandat en matière d'accompagnement comptable à Comptabilité ÉvoluPro CPA inc., lequel requiert l'octroi d'une procuration générale afin de permettre à ce cabinet de représenter la municipalité auprès de Revenu Québec et d'obtenir,

pour les fins de l'exécution de son mandat, tout renseignement ou document détenu par Revenu Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner une personne dûment autorisée à compléter, signer et transmettre le formulaire MRW-69.RP « Procuration » ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Autoriser madame Julie Caron en sa qualité de directrice générale de la municipalité de Chambord, soit par les présentes désigné(e) à titre de signataire autorisé afin de compléter, signer et soumettre, pour le compte de la municipalité, le formulaire MRW-69.RP « Procuration » auprès de Revenu Québec ;

2- Autoriser par procuration générale Comptabilité ÉvoluPro CPA inc. à représenter la municipalité de Chambord auprès de Revenu Québec relativement à toute question touchant la TPS-TVQ, et à poser tout acte requis dans le cadre de ce mandat, conformément aux limites et conditions prévues au formulaire MRW-69.RP ;

3- Que cette procuration demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou révoquée par résolution subséquente du conseil municipal.

RÉSOLUTION 06-160-2026

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE - CIRCUIT CYCLABLE « TOUR DU LAC-SAINT-JEAN » TRAVAUX D'ENTRETIEN « SAISON 2026 »

Il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec la M.R.C du Domaine-du-Roy concernant les responsabilités de la Municipalité de Chambord et de la M.R.C du Domaine-du-Roy dans les opérations de la « Véloroute des Bleuets » ;

2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 06-161-2026

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS EN GESTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Domaine-du-Roy et sept municipalités du territoire ont élaboré un projet de coopération intermunicipale visant la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en gestion financière ;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. a procédé au dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

(MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE le sous-volet Coopération intermunicipale du programme a pour objectif de mettre en place ou de bonifier des projets de coopération visant la mise en commun de services ;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Domaine-du-Roy et les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime, et la Ville de Saint-Félicien désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en gestion financière ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en gestion financière avec la M.R.C. du Domaine-du-Roy ainsi que les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime, et la Ville de Saint-Félicien.

2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer ladite entente.

3- Que de la Municipalité de Chambord accepte, même en cas de réponse défavorable à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, de mettre en œuvre le projet déposé.

RÉSOLUTION 06-162-2026

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES – CENTRE DE SERVICES PARTAGES EN SOUTIEN AUX DIRECTIONS GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Domaine-du-Roy et sept municipalités du territoire ont élaboré un projet de coopération intermunicipale visant la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en soutien aux directions générales ;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. a procédé au dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE le sous-volet Coopération intermunicipale du programme a pour objectif de mettre en place ou de bonifier des projets de coopération visant la mise en commun de services ;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Domaine-du-Roy et les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime, et la Ville de Saint-Félicien désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code

municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en soutien aux directions générales ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en soutien aux directions générales avec la M.R.C. du Domaine-du-Roy ainsi que les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime, et la Ville de Saint-Félicien.

2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer ladite entente.

3- Que de la Municipalité de Chambord accepte, même en cas de réponse défavorable à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, de mettre en œuvre le projet déposé.

RÉSOLUTION 06-163-2026
EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE l'affichage interne du poste d'adjoint (e) administratif (ve) par la direction a eu lieu en avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la candidature de madame Pascale Thibeault pour le poste d'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT QUE la direction a reçu le 11 mai 2026 la confirmation pour le poste d'adjointe administrative de madame Pascale Thibeault selon les conditions suivantes ;

- Une rémunération équivalente à 90% de l'échelle salariale du poste dès l'entrée en fonction ;
- L'obligation de suivre et compléter une formation en comptabilité ;
- Un ajustement salarial à 95% de l'échelle salariale après la réussite de la formation.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- D'embaucher madame Pascale Thibeault, au poste d'adjointe administrative, pour une période d'essai de quatre (4) mois conformément à l'entente de travail ;

2- Que madame Thibeault devra confirmer à la direction, au plus tard le 21 septembre 2026, son intention de poursuivre ou non dans ce poste ;

3- Que la direction soit autorisée à assurer le suivi de la formation en comptabilité et à appliquer l'ajustement salarial prévu à la réussite de celle-ci ;

4- Qu'advenant l'acceptation du poste par madame Thibeault et la réussite de la période d'essai, l'embauche soit réputée définitive, sans qu'il soit nécessaire pour la direction de revenir devant le conseil pour une confirmation.

RÉSOLUTION 06-164-2026
LETTRE D'APPUI – PROJET DE MUTUALISATION D'UNE RESSOURCE - CLUB DE GOLF DES CÈDRES DE CHAMBORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord désire exprimer son appui au projet de mutualisation d'une ressource élaboré en partenariat avec le Village sur glace de Roberval et le Club de Golf des Cèdres de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative de mutualisation d'une ressource entre deux organisations du territoire représente une solution innovante et durable qui permettra d'assurer la pérennité et la stabilité organisationnelle de vos deux entités, de maintenir l'expertise développée localement, d'améliorer la gestion de vos équipes de travail, qui sont majoritairement composées de bénévoles et surtout de contribuer au développement de vos organisations ;

CONSIDÉRANT QUE par cette initiative, le Club de Golf des Cèdres de Chambord contribuera à assurer la pérennité de son organisation et à offrir une programmation accessible à une clientèle diversifiée, incluant les familles, les jeunes et les visiteurs. Ce qui permettra de renforcer l'attractivité de Chambord et du territoire environnant tout en favorisant un mode de vie actif et inclusif ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en lien direct avec la stratégie #3 de la Planification stratégique de la municipalité, qui vise à travailler avec les acteurs/atouts du milieu touristique, tel que le Club de Golf des Cèdres pour maximiser leur impact dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

2- Que madame Isabelle Dion appuie cette initiative et recommande fortement son soutien dans le cadre du Fonds Régions et ruralité – volet 3.

RÉSOLUTION 06-165-2026
LETTRE D'APPUI – PROJET DE MISE A NIVEAU DU SENTIER OUIATCHOUAN – SENTIER OUIATCHOUAN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord désire exprimer son appui au projet de mise à niveau du sentier Ouiatchouan présenté par la Corporation du Sentier Ouiatchouan dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de

plein air du ministère de l'Éducation (PAFIRSPA) ;

CONSIDÉRANT QUE le sentier Ouiatchouan constitue une infrastructure récréotouristique importante pour notre milieu ;

CONSIDÉRANT QU'il contribue à la mise en valeur du territoire, à l'accessibilité aux activités de plein air ainsi qu'à l'attractivité de notre région auprès des citoyens et des visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise à niveau permettra d'améliorer la sécurité, la qualité de l'expérience des usagers ainsi que la pérennité des aménagements existants ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Sentier Ouiatchouan assure une contribution financière au projet ainsi que tout dépassement de coûts pouvant découler des travaux.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

2- Que la Municipalité de Chambord appuie cette initiative et recommande fortement son soutien dans le cadre du projet de mise à niveau du Sentier Ouiatchouan au PAFIRSPA.

RÉSOLUTION 06-166-2026
AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE NON-RESPONSABILITE MUNICIPALE – 195 ET 197 ROUTE DU ROCHER-PERCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a reçu une demande d'autorisation de madame Mireille Larouche en lien avec l'installation de pavé imbriqué et d'une bordure dans l'emprise municipale à son domicile du 195 et 197 route du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation est donnée dû à la nature des travaux à réaliser et des contraintes naturelles.

CONSIDÉRANT QUE madame Larouche reconnaît et accepte que les travaux se retrouvent sur la propriété de la Municipalité et que celle-ci pourrait avoir des interventions à la chaussée et que les installations autorisées pourraient être touchées.

CONSIDÉRANT QUE madame Larouche dégage entièrement la Municipalité de toute responsabilité concernant ces installations ;

CONSIDÉRANT QUE madame Larouche renonce à intenter toute poursuite, réclamation ou action en justice contre la Municipalité, ses élus, ses employés, ses représentants et ses bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE madame Larouche reconnaît qu'aucune indemnisation d'aucune nature ne lui sera octroyée si les installations présentent dans l'emprise municipale sont détruites, retirées, abîmées ou démantelées à la suite de travaux municipaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

2- Que le conseil Municipal autorise madame Julie Caron, directrice générale, à signer le protocole d'entente de non-responsabilité municipale avec madame Mireille Larouche, résidente du 195 et 197 route du Rocher-Percé.

RÉSOLUTION 06-167-2026

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 556 800 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chambord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 556 800 $ qui sera réalisé le 25 juin 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2016-578	66 600 $
2015-553	89 400 $
2017-596	932 700 $
2017-596	400 900 $
2016-578	67 200 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2016-578, 2015-553 et 2017-596, la Municipalité de Chambord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- Les billets seront datés du 25 juin 2026 ;

- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 juin et le 25 décembre de chaque année ;

- Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;

- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	75 300 $	
2028.	78 400 $	
2029.	81 700 $	
2030.	85 300 $	
2031.	88 900 $	(à payer en 2031)
2031.	1 147 200 $	(à renouveler)

2- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 2016-578, 2015-553 et 2017-596 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 06-168-2026
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 03-61-2026 - OCTROI DU MANDAT À GÉONORTECH POUR LA VÉRIFICATION DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 03-61-2026 à Géonortech pour la vérification de dispositifs de traitement des eaux usées afin d'autoriser un montant maximum de 7 720.57 $ (taxes incluses) au lieu d'un montant de 6 500 $ financé par le poste budgétaire 02 61000 453.

RÉSOLUTION 06-169-2026
OCTROI DU MANDAT - LOCALISATION DE FUITES SUR LES TRONÇONS D'AQUEDUC

Il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers octroyer le mandat à Can Explore pour la localisation de fuites sur les tronçons d'aqueduc pour un montant maximum de 5 909.71 $ (taxes incluses), financé par le compte 02 41300 641.

RÉSOLUTION 06-170-2026
OCTROI DU MANDAT – RÉALISATION DU DEVIS DE CLAUSES ADMINISTRATIVES POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers octroyer le mandat à Mageco pour la réalisation des documents d'appel d'offres dans le cadre du projet de rénovation de la Mairie pour un montant maximum de 6 323.63 $ (taxes incluses), financé par le programme de la TECQ 2024-2028 via le PRABAM.

RÉSOLUTION 06-171-2026
OCTROI DU MANDAT – GROUPE GÉOS - CONTRÔLE DES

MATÉRIAUX

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers octroyer le mandat à Groupe GÉOS pour le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de la construction des trottoirs pour un montant maximum de 5 035.91 $ (taxes incluses), financé par le règlement d'emprunt 2024-784.

RÉSOLUTION 06-172-2026
OCTROI DU MANDAT – ENGLOBE – ÉTUDE GEOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES MATÉRIAUX

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers octroyer le mandat à Englobe pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des matériaux granulaires dans le cadre du projet de la réfection du tronçon du rang des Sables pour un montant maximum de 26 554.63 $ (taxes incluses), financé par le Programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

RÉSOLUTION 06-173-2026
DÉCOMPTE PROGRESSIF #1– CONSTRUCTION DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction des trottoirs ont débuté le 25 mai et la réception du décompte progressif #1 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Christoph Bonneau, surveillant de chantier de la M.R.C. du Domaine-du-Roy, approuve les travaux effectués au montant de 76 561.85 $, taxes incluses, pour la construction des trottoirs ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;

2- Que le conseil municipal de Chambord accepte le décompte progressif #1 ;

3- D'effectuer le paiement du montant de 76 561.85 $ à l'entrepreneur général, 9373-7348 Québec inc.

RÉSOLUTION 06-174-2026
OCTROI DU MANDAT – CONSTRUCTION ET EXCAVATION RD – PARC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers octroyer le mandat à Construction et excavation RD pour des travaux d'amélioration du parc du Rocher-Percé pour un montant maximum de 10 175.29 $ (taxes incluses), financé par le surplus accumulé non affecté et le programme d'amélioration de l'expérience touristique de la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

OCTROI MANDAT – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE – FORUM – SERVICE D'URBANISME

Ce sujet n’a pas été traité lors de cette séance.

RÉSOLUTION 06-175-2026
OCTROI MANDAT – BOURASSA SPORT TECHNOLOGIE – TERRAIN DE PICKLEBALL

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l’unanimité des conseillers octroyer le mandat à Bourassa Sport Technologie pour le lignage du terrain de pickleball pour un montant maximum de 2644.43$ (taxes incluses), financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 06-176-2026
OCTROI MANDAT - TRANSPORT DANY GAGNON – AMÉNAGEMENT DE LA STATION DE NETTOYAGE À BATEAU

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Hélène Mantha et résolu à l’unanimité des conseillers octroyer le mandat à Transport Dany Gagnon pour l’aménagement de la station de nettoyage à bateau pour un montant maximum de 63 616.82 $ (taxes incluses), financé par le surplus accumulé non affecté conditionnel à la validation de la conformité par la firme d’ingénierie.

RÉSOLUTION 06-177-2026
DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES

Il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l’unanimité des conseillers de rembourser le montant suivant en date du 1er juin 2026 :

Matricule	Description	Montant
F 1165-58-0297	Remboursement de taxes	694.00 $

RÉSOLUTION 06-178-2026
DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les demandes de commandite suivante :

Organisme	Montant
Projet LSJ 236K	250 $
Équipe SQ3 participante au Grand Défi Pierre Lavoie	100 $

RÉSOLUTION 06-179-2026
COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l’unanimité des conseillers :

1- En date du 31 mai 2026 totalisant la somme de (factures payées)

86 045.65 $

2- En date du 31 mai 2026 totalisant la somme de (factures à payer)

86 589.74 $

3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement des comptes à qui de droit.

RÉSOLUTION 06-180-2026
ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE DE L'HABITATION DU DOMAINE-DU-ROY

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation du Domaine-du-Roy tel que reçu le 22 mai 2026 et d'autoriser le paiement de l'écart de 9.00 $.

RÉSOLUTION 06-181-2026
DEMANDE D'AUTORISATION A LA C.P.T.A.Q. #454 211, DE M. MARTIN LABERGE REPRÉSENTANT LA COMPAGNIE 9111-7226 QUÉBEC INC. AFIN D'ALIÉNER ET LOTIR LE LOT 6 373 601

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Laberge, représentant la compagnie 9111-7226 Québec Inc., s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'aliéner et lotir un lot en faveur des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne l'aliénation et le lotissement du lot 6 373 601 afin de le séparer en deux et de le vendre au propriétaire voisin situé de chaque côté du lot ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 6 373 601 sur lequel se retrouve la résidence du 175 chemin Laberge, désire procéder à la démolition complète de la résidence et n'a pas pour projet de la reconstruire ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura aucun effet ou contrainte négative en vertu des lois et règlements sur un éventuel établissement de production agricole, car le secteur est déjà utilisé par plusieurs résidences de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser son projet, le demandeur doit obligatoirement faire une demande à la CPTAQ, car le lot visé se trouve en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit émettre une recommandation à la CPTAQ pour cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec #454 211, de

M. Martin Laberge représentant la compagnie 9111-7226 Québec Inc. sur le lot 6 373 601.

RÉSOLUTION 06-182-2026
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 2001, ROUTE 169 CONCERNANT LA DISTANCE ENTRE LE BÂTIMENT PRINCIPAL ET UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2001, route 169 désire procéder à l'agrandissement de son bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se retrouve dans la zone agricole 9A ;

CONSIDÉRANT QUE la distance prescrite entre le bâtiment principal et une construction accessoire est de 5m ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire implanter son agrandissement à 3.05m du silo existant ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins du demandeur, autant familiaux que pour son entreprise, ont augmentés ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est existant et qu'il s'agit de son agrandissement ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a agi de bonne foi en demandant une dérogation mineure à la municipalité en conformité avec la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité voient un enjeu concernant la sécurité concernant la demande ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent aux membres du conseil de la Municipalité de Chambord de ne pas accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la dérogation mineure pour une distance de 3.05m entre le bâtiment principal et le silo au lieu de 5m.

RÉSOLUTION 06-183-2026
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 1794 RUE PRINCIPALE AFIN D'AUGMENTER LA SUPERFICIE D'AFFICHAGE DES ENSEIGNES SUR POTEAU COMMERCIALES

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1794, rue Principale désire modifier l'affichage de son commerce ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se retrouve dans la zone commerciale 5CO ;

CONSIDÉRANT QUE deux enseignes sur poteau d'une superficie maximale de 14m2 sont autorisées sur les terrains de coin en zone commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire une superficie de 15m2 pour ces affiches, donc 1m2 de plus que la réglementation le permet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU considèrent la demande comme mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur procédera à la revitalisation du site dans les prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a agi de bonne foi en demandant une dérogation mineure à la municipalité en conformité avec la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent aux membres du conseil de la Municipalité de Chambord d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure pour une superficie d'affichage de 15m2 maximum.

RÉSOLUTION 06-184-2026
APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- D'appuyer la recommandation du comité d'analyse pour une aide financière, dans le cadre du règlement 2024-786 décrétant certains programmes d'aide financière en vertu de la section II, *Programme d'aide aux entreprises*, suivants :

Promoteurs	Titre du projet	Montant
Club de Golf des Cèdres de Chambord	Offre de services éducatifs et récréotouristiques	8 400 $
Le Relais du Souvenir – madame Louise Bolduc	Restructuration	Refusé, dossier incomplet

2- D'appuyer la recommandation du comité d'analyse pour une aide financière, dans le cadre du règlement 2024-786 décrétant certains programmes d'aide financière en vertu de la section IV, *Programme de soutien financier pour les projets structurants*, suivants :

Promoteurs	Titre du projet	Montant
Club Plein-Air Ouiatchouan	Améliorations 2026-2027	4 225 $
Saint-Vincent-de-Paul – madame Marie-Claude Boivin	Espace alimentaire	Refusé, dossier incomplet

3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer le protocole d'entente à intervenir avec le promoteur, pour le versement de l'aide financière.

RÉSOLUTION 06-185-2026

APPUI A LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES, ET DE PLEIN AIR VOLET 1 (PAFIRSPA) – AMÉLIORATION DU MODULE DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE le module de jeux existant dans le parc est en place depuis plus de 15 ans et s'adresse aux enfants en bas âge ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ne répondent plus aux besoins de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord souhaite offrir des infrastructures récréatives modernes, sécuritaires et inclusives à ses citoyens, notamment aux familles et aux enfants ;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du module de jeux constitue un projet structurant favorisant les saines habitudes de vie, l'activité physique et la qualité de vie des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux modalités du programme, l'aide financière peut atteindre un maximum de 66 % des dépenses admissibles, sans excéder 20 000 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière pour un projet d'amélioration du module de jeu pour un montant de 204 211.08 $ et la Municipalité assume **34 %** des dépenses le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) volet 1 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- D'autoriser le dépôt de projet pour l'acquisition d'un nouveau module de jeu dans les plaines sportives volet 1 pour un montant de 204 211.08 $;
2- Que le conseil municipal confirme sa participation financière à la hauteur de 34 % des dépenses ;

3- Que le conseil municipal autorise monsieur Romuald Gnaboa, coordonnateur au développement et à l'animation de la vie communautaire à agir en tant que représentant officiel de la Municipalité de Chambord pour assurer les différents suivis avec le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air volet 1 ;

4- Que le conseil Municipal autorise madame Julie Caron, directrice générale, à signer tous les documents pour assurer les différents suivis avec le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air volet 1.

RÉSOLUTION 06-186-2026
REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES – CORVÉE DE NETTOYAGE

Il est résolu d'adopter à l'unanimité des conseillers de remercier tous les bénévoles qui ont participé à la journée de la Corvée de nettoyage du 23 mai dernier. Votre engagement et votre contribution sont essentiels à la vitalité de notre communauté. Grâce à votre implication, cette journée fut un

véritable succès.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 06-187-2026
CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 06-188-2026
FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Linda Fortin, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 58 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 juillet 2026 à 19 h.

Le maire, La greffière-trésorière,

_____ _____

Luc Chiasson Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».